

CONFLICTUALITE SOCIALE 2015 en Nouvelle-Calédonie dans le secteur privé

Dossier réalisé en mai 2016

Service des Relations du Travail

TABLE DES MATIERES

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| PREAMBULE | 3 |
| <u>1^{ère}</u> PARTIE : LES CONFLITS DU TRAVAIL | 4 |
| A. DONNEES GENERALES EN 2015 | 4 |
| 1. Sur les accords de fin de conflit | 4 |
| 2. Sur le nombre d'entreprises affectées | 4 |
| 3. Sur le nombre de conflits | 5 |
| 4. Sur l'évolution des conflits par semestre sur une période quinquennale | 5 |
| 5. Répartition des accords de fin de conflit par syndicats | 6 |
| B- ANALYSE DES ACCORDS DE FIN DE CONFLIT | 7 |
| 1. Sur les thèmes des accords de fin de conflit | 7 |
| 2. Sur les entreprises et les secteurs d'activités concernés | 8 |
| a. au regard du contexte économique et social | 8 |
| b. au regard de l'effectif salarial | 8 |
| c. au regard des secteurs d'activité | 9 |
| d. au regard de la demande de conciliation-médiation | 9 |
| <u>2^{ème}</u> PARTIE : LES CAHIERS DE REVENDICATIONS ET PREAVIS DE GREVE | 10 |
| A. DONNEES GENERALES EN 2015 | 10 |
| 1. Décompte de l'ensemble des cahiers de revendications | 10 |
| 2. Répartition de l'ensemble des cahiers de revendications par syndicats | 11 |
| B- ANALYSE DE L'ENSEMBLE DES CAHIERS DE REVENDICATIONS EN 2015 | 12 |
| 1. Répartition par rapport au secteur d'activité | 12 |
| 2. Répartition par rapport à l'effectif salarié | 12 |
| 3. Sur les thèmes de l'ensemble des cahiers de revendications | 13 |
| 4. Répartition par rapport à la demande de conciliation-médiation | 14 |
| 5. Répartition par rapport à la nature de la conciliation-médiation | 15 |
| CONCLUSION | 16 |

PREAMBULE

Objet

Le présent bilan a pour objet d'analyser l'évolution et les caractéristiques des conflits du travail qui se sont déroulés tout au long de l'année 2015 en Nouvelle-Calédonie.

Champ couvert

Comme les années précédentes, ce bilan annuel porte exclusivement :

- sur les conflits collectifs du travail ayant pour origine des revendications à caractère professionnel,
 - sur les conflits du secteur privé concernant des entreprises relevant de la compétence de la DTE (de ce fait, les secteurs de la mine et des affaires maritimes relevant d'autres administrations ne sont pas pris en compte).
- Les « débrayages » et les arrêts de travail d'une durée égale ou inférieure à un jour ne sont pas comptabilisés. Les mouvements de grève dans le secteur public ne sont pas comptabilisés dans le présent bilan même si le service est parfois amené à intervenir en conciliation sur certains conflits de ce secteur.

Systeme de remontée statistique

Ce document est réalisé pour l'année 2015 à partir des documents reçus et enregistrés par la DTENC qui résultent :

- des protocoles de fin de conflits transmis par les entreprises,
- des cahiers de revendications transmis par les organisations syndicales.

Objectif

Bien qu'il ne soit pas exhaustif, le présent bilan permet cependant d'observer des tendances ou les principales caractéristiques des mouvements sociaux de l'année concernée. Il constitue un bon indicateur pour mesurer l'évolution de la conflictualité du travail dans les entreprises du secteur privé.

1^{ère} PARTIE

LES CONFLITS DU TRAVAIL

A. DONNEES GENERALES EN 2015

1. SUR LES ACCORDS DE FIN DE CONFLIT

| | 2013 | 2014 | | 2015 |
|---------------------------------|------|------|---|------|
| Nombre de conflits | 21 | 18 | Nombre d'accord de fin de conflits ⁽¹⁾ | 20 |
| Nombre d'entreprises concernées | 21 | 18 | Nombre d'entreprises concernées | 21* |

(1) Il s'agit des accords de fin de conflits déposés et enregistrés à la DTENC

* compris une intersyndicale de 4 entreprises

Sur la période 2010-2014, le nombre de conflits a régulièrement baissé.

En 2015, le nombre d'accords de fin de conflits déposés et enregistrés à la direction du travail et de l'emploi de la Nouvelle-Calédonie (DTENC) est de 20.

Les chiffres des trois dernières tendent à démontrer que le nombre de conflit se stabilise avec une moyenne d'une vingtaine de conflits par an.

2. SUR LE NOMBRE D'ENTREPRISES IMPACTEES : CHIFFRE EN HAUSSE EN 2015

En 2015, au regard du nombre de protocoles de fin de conflits enregistrés à la DTENC, le nombre d'entreprises affectées est en hausse de 16.66 % par rapport à 2014 :

2013 : 21

2014 : 18

| Année | Nombre d'entreprises |
|-------|----------------------|
| 2015 | 21 |

3. SUR LE NOMBRE DE CONFLITS : CHIFFRE EN HAUSSE EN 2015

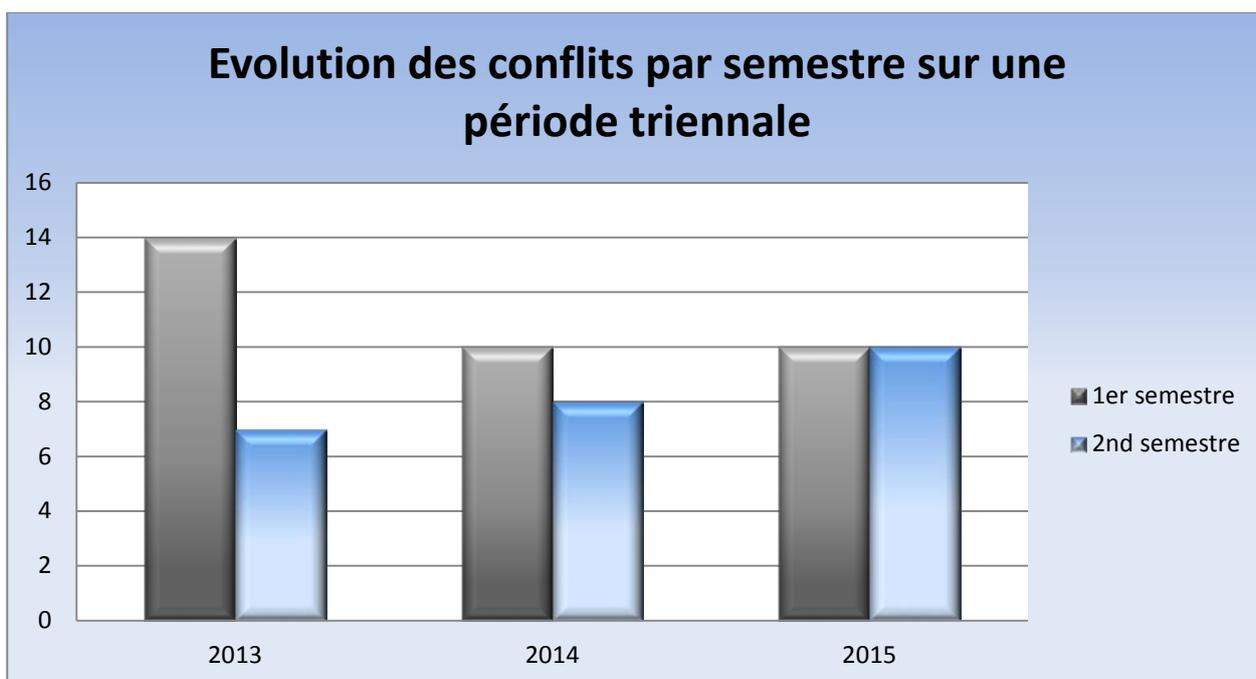
Au regard du nombre de protocoles de fin de conflit enregistrés à la DTENC, il est constaté une hausse de 11,11 % pour 2015 :

2013 : 21

2014 : 18

| Année | accords de fin de conflit enregistrés à la DTENC |
|-------------|--|
| 2015 | 20 |

4. SUR L'ÉVOLUTION DES CONFLITS PAR SEMESTRE SUR UNE PERIODE QUINQUENNALE :



L'année 2015 est marquée par une stabilisation de la conflictualité au cours du premier semestre par rapport à l'année 2014. Quant au deuxième semestre, la tendance depuis trois ans est à la hausse (7 en 2013, 8 en 2014 et 10 en 2015).

5. REPARTITION DES ACCORDS DE FIN DE CONFLIT PAR SYNDICATS

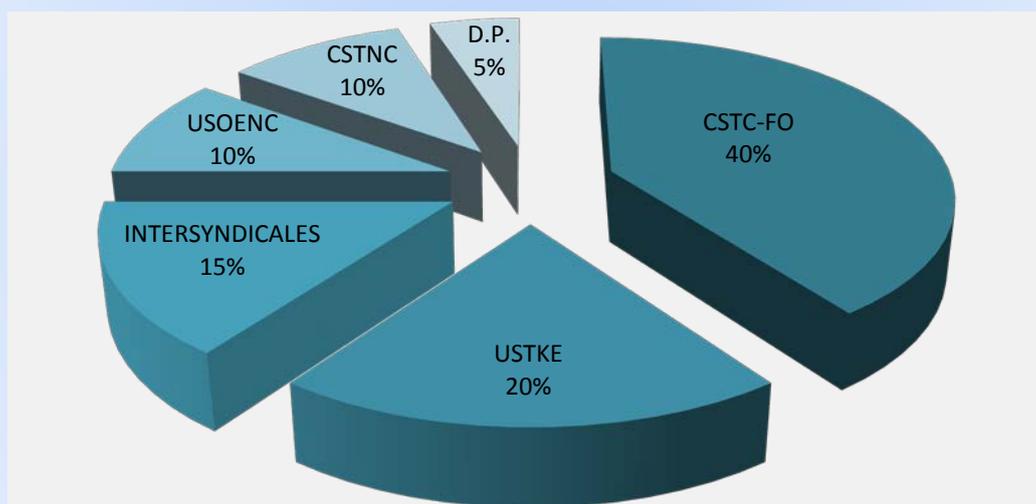
L'intervention en 2015 des différents syndicats en chiffres :

| Syndicats | Nb. d'accords de fin de conflits | Pourcentages d'activité ¹ |
|-----------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| CSTC-FO | 8 | 40% |
| USTKE | 4 | 20% |
| INTERSYNDICALES | 3 | 15% |
| USOENC | 2 | 10% |
| CSTNC | 2 | 10% |
| D.P. | 1 | 5% |
| TOTAL | 20 | 100% |

¹ C'est le ratio entre le nombre de protocole de fin de conflit du syndicat par le total du nombre de protocole de fin de conflit des syndicats enregistrés à la DTENC. Ex : CSTC-FO : 8/20

² Intersyndicales composées de la COGETRA, la CSTC-FO, la CSTNC, le SLUA, l'USOENC, l'USTKE et l'UT CFE CGC

Répartition des accords de fin de conflits en 2015



La CSTC-FO apparaît en 2015 la plus active au regard de la conclusion des accords de fin de conflits.

B. ANALYSE DES ACCORDS DE FIN DE CONFLIT EN 2015

1. SUR LES THEMES DES ACCORDS DE FIN DE CONFLIT : CELUI DES SALAIRES EST LE PLUS ABORDE

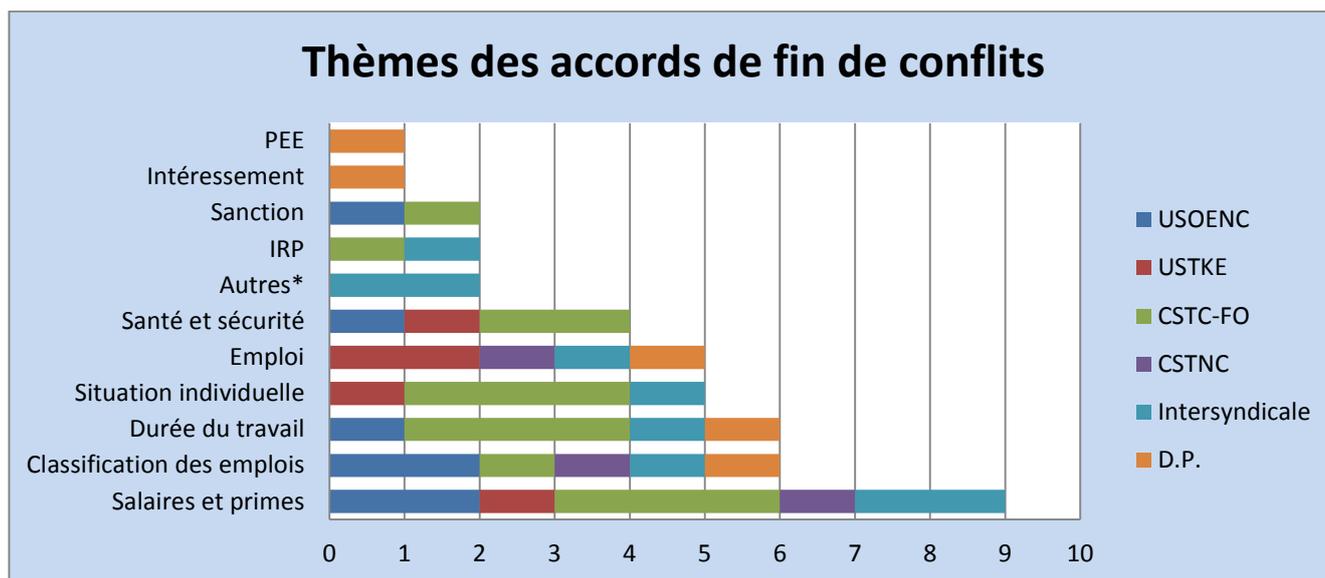
Pour ces statistiques ont été retenus tous les critères traités lors des négociations en les regroupant par famille.

En 2015, les thèmes répertoriés peuvent être répartis selon les thèmes suivants :

| | USOENC | USTKE | CSTC-FO | CSTNC | INTERSYNDI CALE | DP | TOTAL |
|----------------------------|--------|-------|---------|-------|--------------------|----|-------|
| Salaires et primes | 2 | 1 | 3 | 1 | 2 | | 9 |
| Classification des emplois | 2 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 |
| Durée du travail | 1 | | 3 | | 1 | 1 | 6 |
| Situation individuelle | | 1 | 3 | | 1 | | 5 |
| Emploi | | 2 | | 1 | 1 | 1 | 5 |
| Santé et sécurité | 1 | 1 | 2 | | | | 4 |
| Autres* | | | | | 2 | | 2 |
| IRP | | | 1 | | 1 | | 2 |
| Sanction | 1 | | 1 | | | | 2 |
| Intéressement | | | | | | 1 | 1 |
| PEE | | | | | | 1 | 1 |

* Audit social, promotions internes

Il est à noter qu'aucune mention à la formation professionnelle ou au droit syndical n'a été apportée.



* Audit social, promotions internes

En 2015, le thème des « salaires et primes » reste le principal dans les accords de fin de conflit.

2. SUR LES ENTREPRISES ET LES SECTEURS D'ACTIVITE CONCERNES

a. *Au regard du contexte économique et social :*

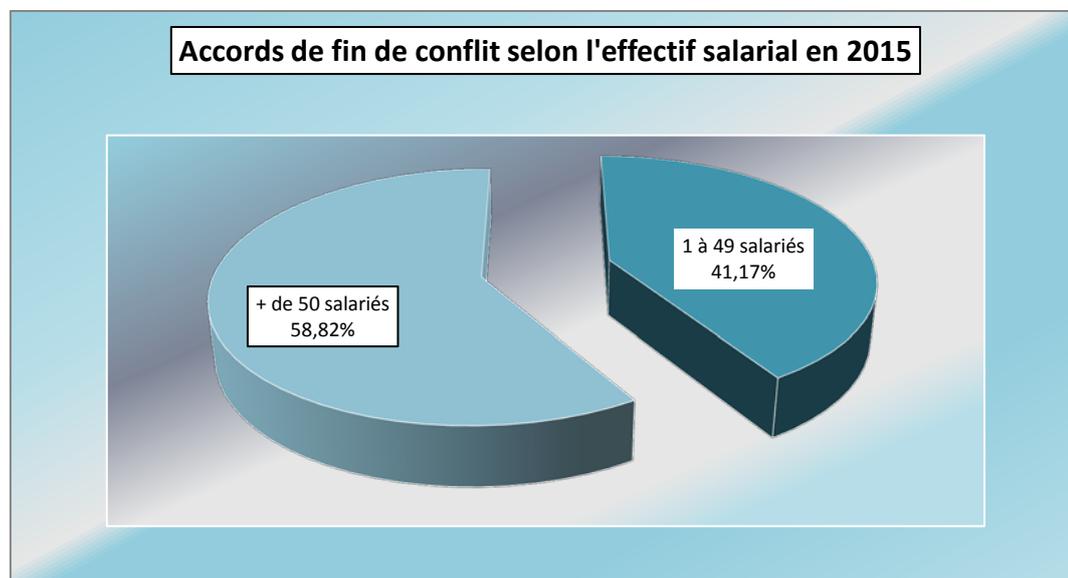
En 2015, le nombre de conflits a légèrement augmenté (11.11%). Ce constat s'établit dans un contexte où l'activité économique s'est dégradée.

En effet, le secteur du nickel a connu une année difficile marquée par la détérioration du cours mondial. La faiblesse des prix a fortement impacté la valorisation du minerai et des produits métallurgiques pénalisant les résultats des opérateurs. Ainsi, la crise qui touche le secteur de la mine et de la métallurgie a affecté fortement le moral des entrepreneurs et a propagé un certain attentisme.

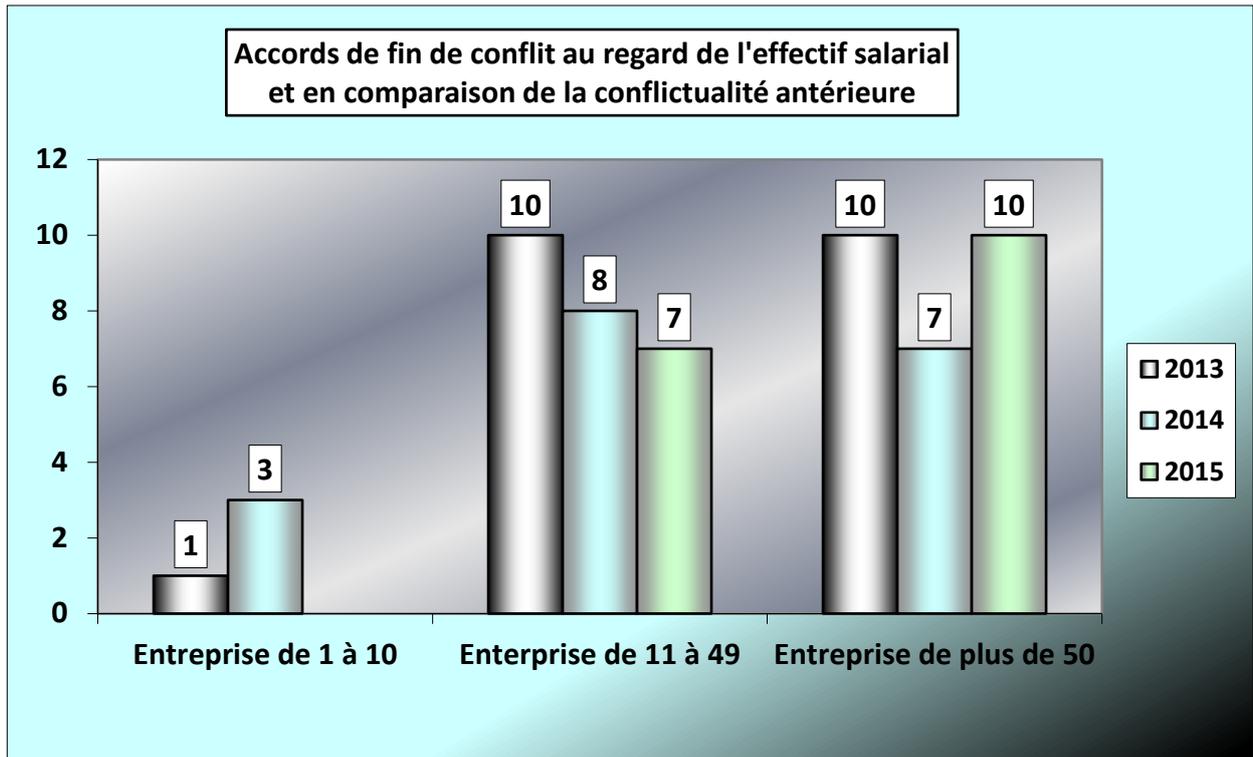
De plus, le marché du travail s'est dégradé marqué par des destructions nettes d'emploi dans plusieurs secteurs. La demande d'emploi a progressé de manière continue tandis que l'offre a diminué de 14.2%.

b. *Au regard de l'effectif salarial*

Sur 2015 :

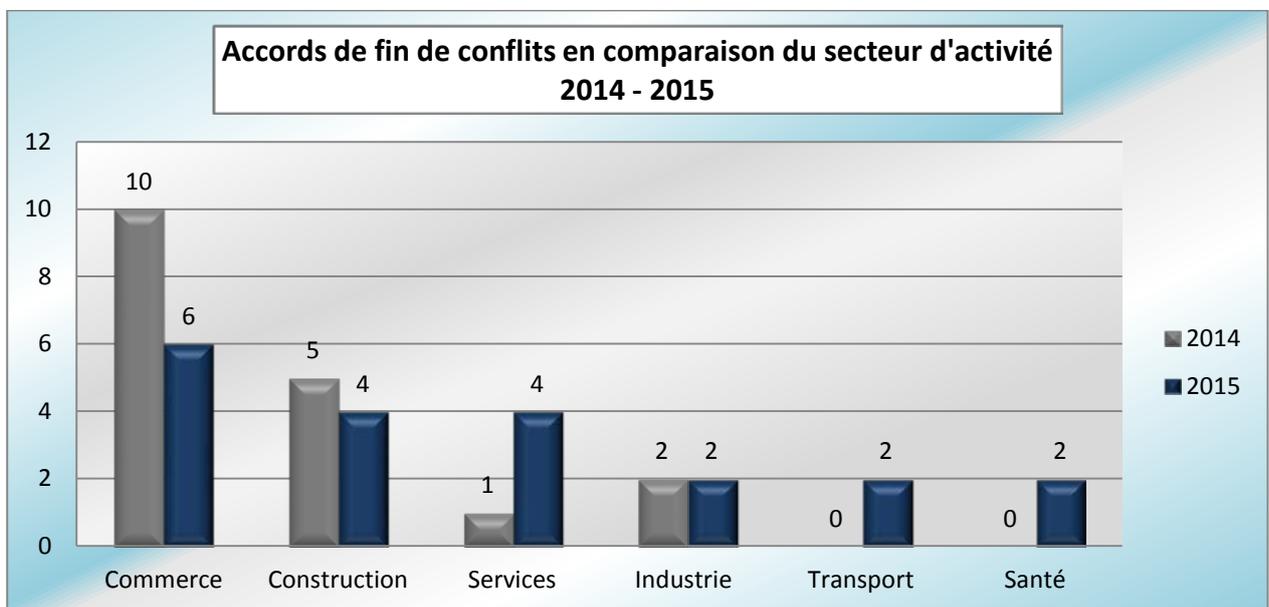


En comparaison de la conflictualité antérieure :



Les entreprises de plus de 50 salariés sont les plus affectées par les conflits en 2015 par rapport à l'année précédente : 58.82% les concernent contre 39% en 2014. Le nombre de conflits enregistré dans les entreprises de 11 à 49 salariés est en baisse 41.78 % en 2015 contre 44% en 2014. Quant aux entreprises de 1 à 9 salariés, aucun accord de fin de conflit n'a été enregistré à la DTENC.

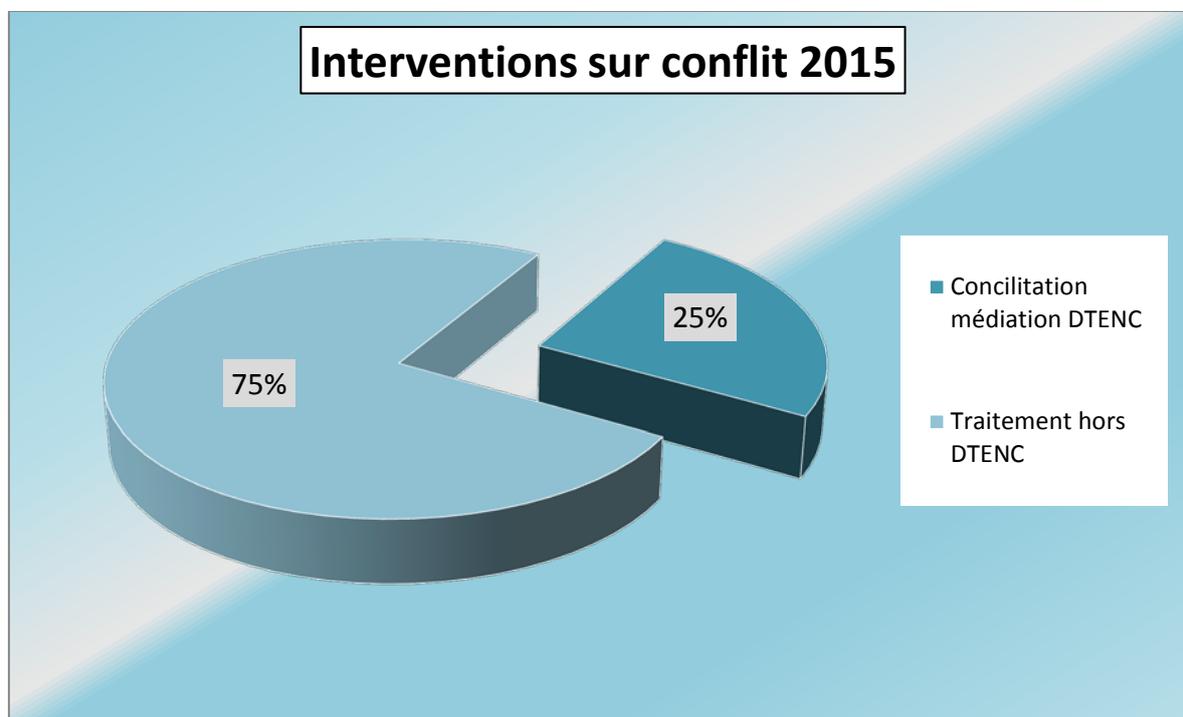
c. Au regard des secteurs d'activité



D'un point de vue quantitatif, le commerce, la construction et les services sont les secteurs les plus concernés par les règlements de fin de conflit dans les entreprises du secteur privé. Toutefois, par rapport à 2014, ces secteurs voient leur nombre de protocoles de fin de conflit diminuer de 50% pour le commerce et de 20% pour la construction. Deux nouveaux secteurs émergent en 2015, le transport (2) et la santé (1).

d. Au regard de la demande de conciliation-médiation auprès de la DTENC

En 2015, la DTENC a été sollicitée dans 5 situations conflictuelles sur 20 accords de fin de conflit enregistrés :



La **demande de conciliation et médiation** des conflits du travail auprès de la DTENC représente **25%** des accords de fin de conflit enregistrés. Cette demande a été moins forte qu'en 2014 (44%)

2^{ème} PARTIE

LES CAHIERS DE REVENDICATIONS ET PREAVIS DE GREVE

A. DONNEES GENERALES EN 2015

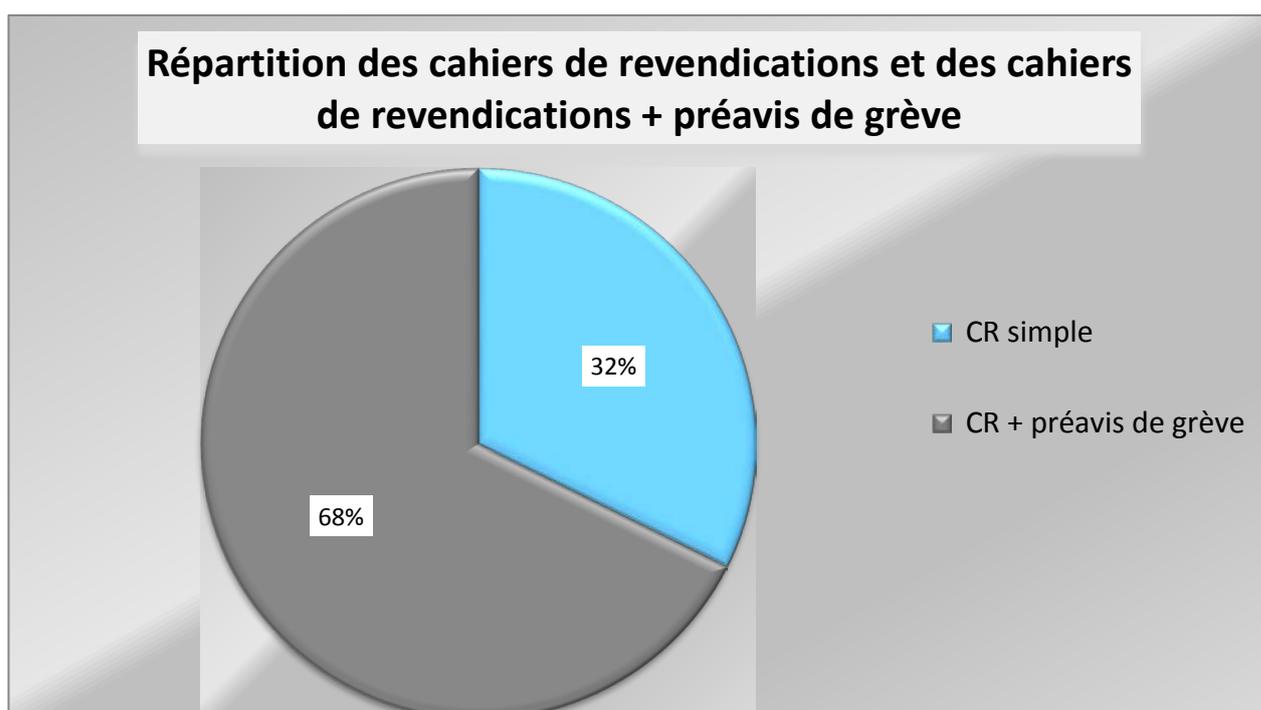
1. Décompte de l'ensemble des cahiers de revendications

Le recensement des cahiers de revendications et préavis de grève reçus à la Direction du Travail et de l'Emploi de Nouvelle-Calédonie (DTENC) au 31 décembre 2015 est de **136** (contre 152 en 2014).

| | Cahier de revendications (CR) | CR + préavis de grève |
|--------------|-------------------------------|-----------------------|
| Nombre | 44 | 92 |
| Total | | 136 |

Ce chiffre représente en moyenne **2.61 cahiers de revendications par semaine**.

Les cahiers de revendications avec préavis de grève représentent 68% de l'ensemble des cahiers de revendications reçus et enregistrés en 2015 à la DTENC (75 % en 2014).



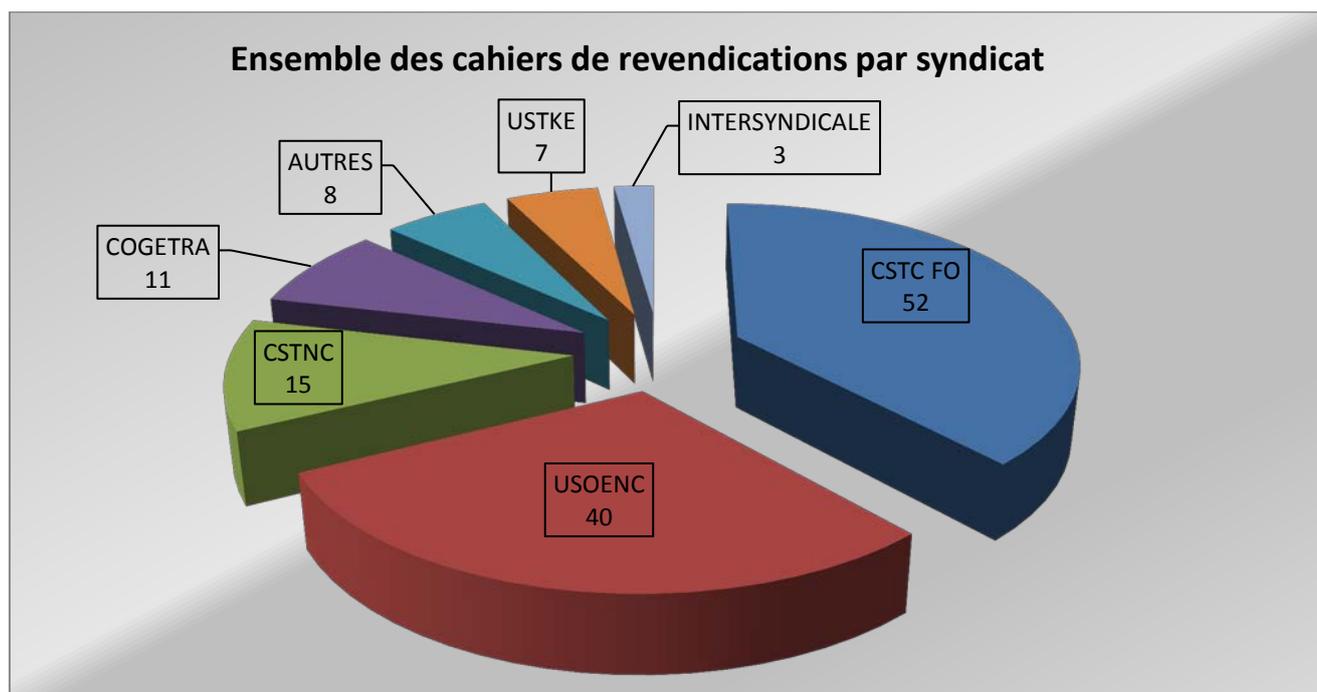
2. Répartition de l'ensemble des cahiers de revendications par syndicats

Une analyse de l'ensemble des cahiers de revendications permet d'établir un panorama des organisations syndicales à l'origine de ces documents délivrés aux employeurs.

L'intervention en 2015 des différents syndicats en chiffres :

| SYNDICATS | Cahiers de revendications et préavis de grève | Taux d'activité ¹ |
|----------------|---|------------------------------|
| CSTC FO | 52 | 38.23% |
| USOENC | 40 | 29.41% |
| CSTNC | 15 | 11.02% |
| COGETRA | 11 | 8.08% |
| AUTRES | 8 | 5.88% |
| USTKE | 7 | 5.14% |
| INTERSYNDICALE | 3 | 2.20% |
| UT CFE CGC | 0 | 0% |
| TOTAL | 136 | 100% |

¹ C'est le ratio entre le nombre de cahiers de revendications du syndicat par le total du nombre de cahiers de revendications des syndicats enregistrés à la DTENC. Ex : CSTC FO : 52/136



En légende : « AUTRES » regroupe dans ce graphique, pour 2015, le SOC, la FCCNC, le SPAC AC, le SFAOFP

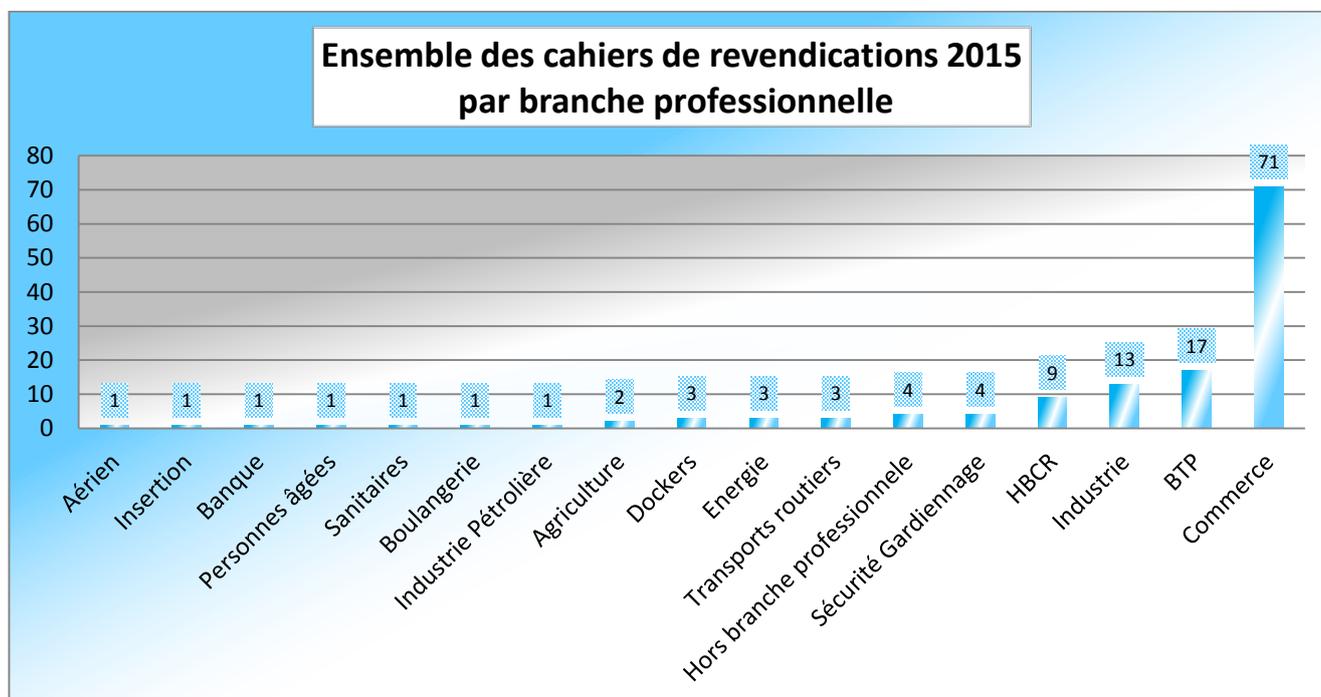
Le tableau ci-dessus fait apparaître que près de **38 %** des cahiers de revendications émanent de la **CSTC FO** et **29 % de l'USOENC** ; la part des autres organisations syndicales s'établissant entre 2 et 11 %.

Si la **CSTC-FO** reste, cette année encore le syndicat majoritaire dans la revendication au sein des entreprises privées avec 52 cahiers contre 79 en 2014, **l'USOENC**, quant à lui, double sa part passant de 21 cahiers en 2014 à 40 en 2015.

B. ANALYSE DE L'ENSEMBLE DES CAHIERS DE REVENDICATIONS EN 2015

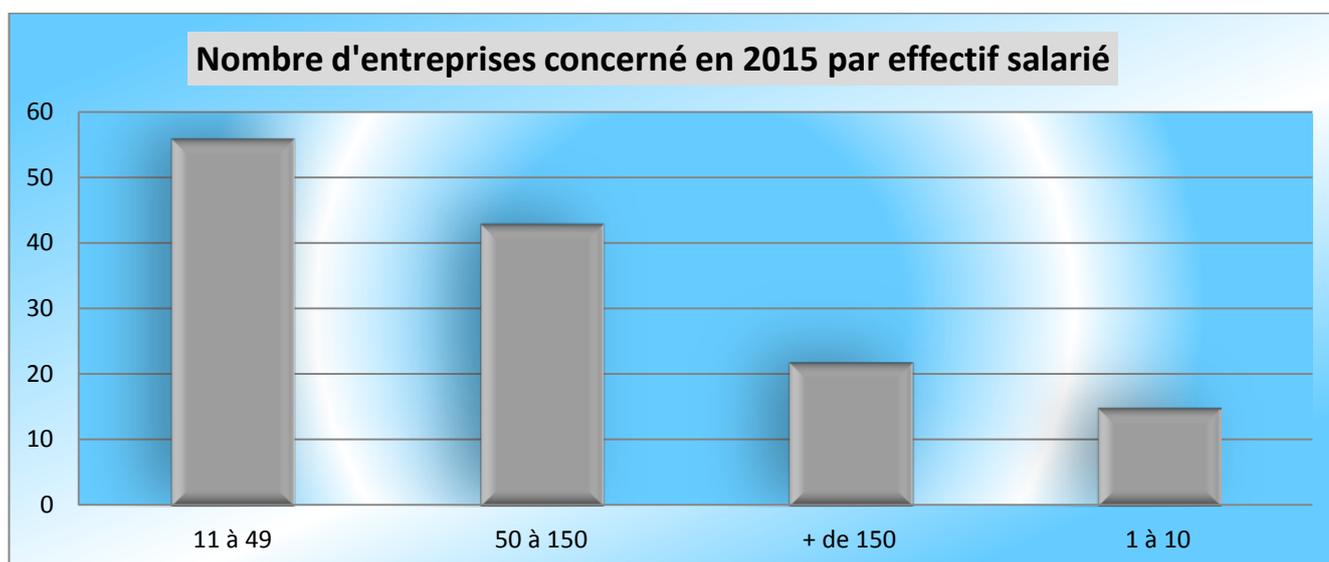
Une analyse de l'ensemble des cahiers de revendications permet d'établir un panorama des informations délivrées aux employeurs par les organisations syndicales.

1. Répartition par rapport au secteur d'activité



Le « **Commerce** » est la branche d'activité où les cahiers de revendications (**37,5 %**) sont le plus nombreux. En comparaison des autres secteurs d'activité, c'est également la branche qui représente 16% du secteur privé.

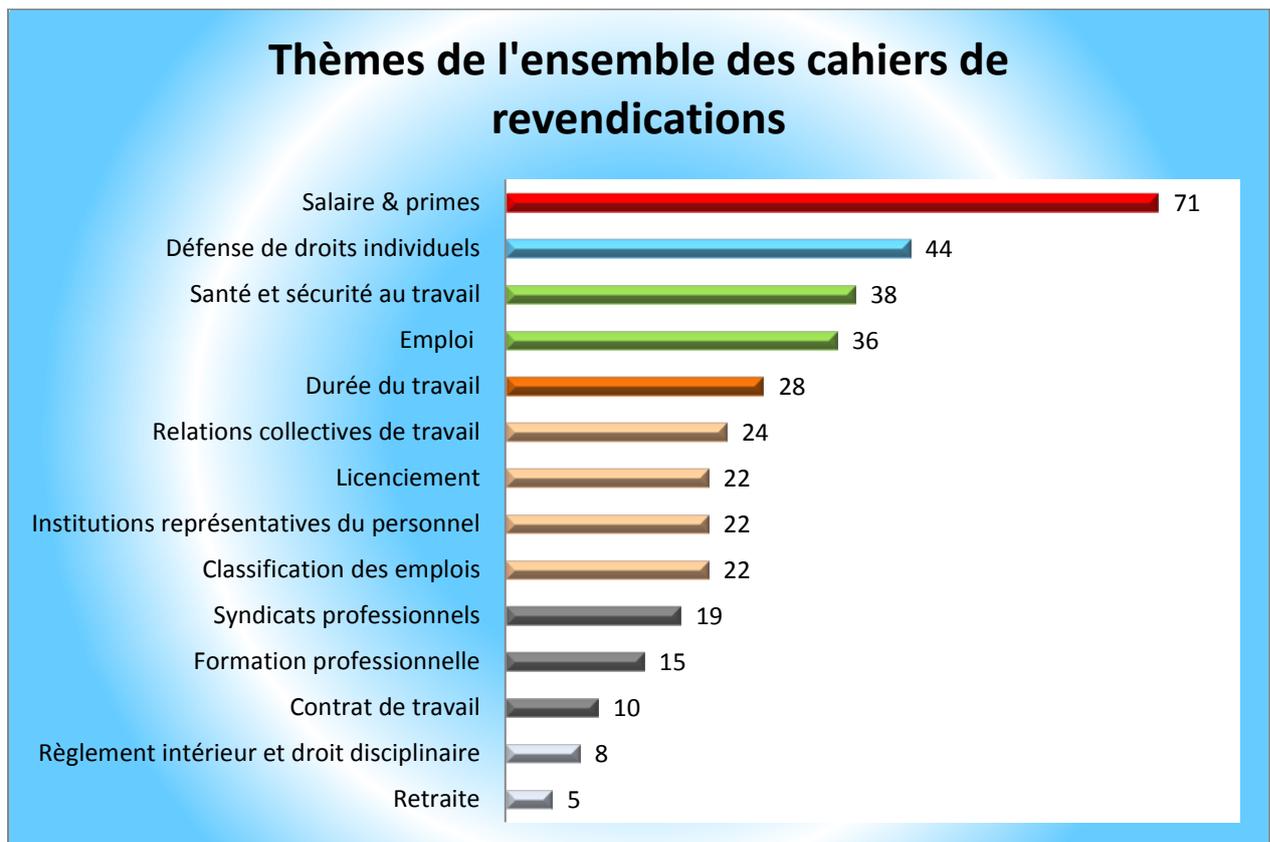
2. Répartition par rapport à l'effectif salarié des entreprises concernées



3. Sur les thèmes de l'ensemble des cahiers de revendications : celui des salaires est le plus abordé

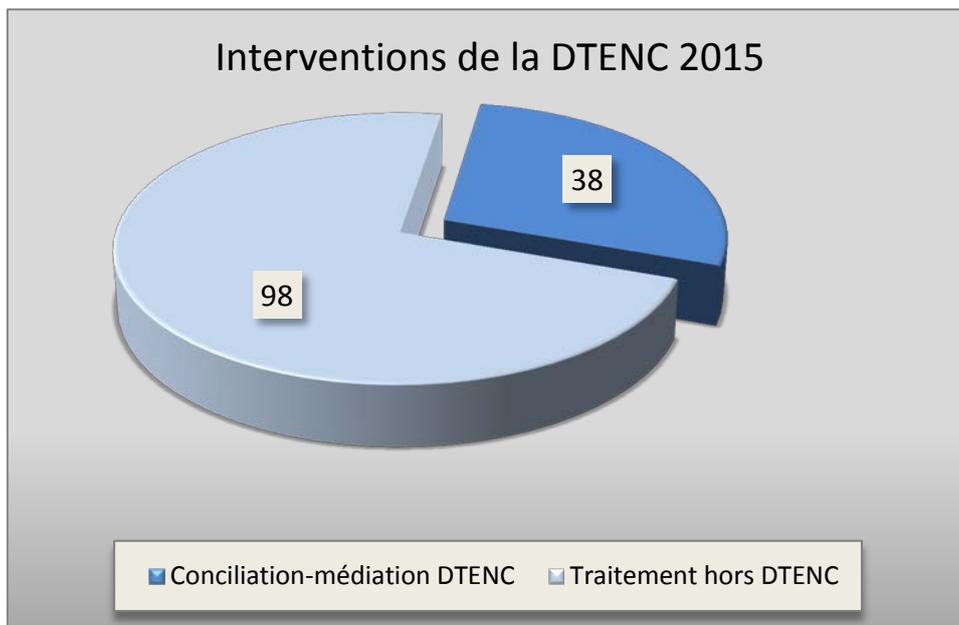
En 2015, les thèmes répertoriés peuvent être répartis selon les thèmes suivants :

| Thèmes de l'ensemble des cahiers de revendications | Total | Pourcentage |
|--|-------|-------------|
| Salaire & primes | 71 | 19,51% |
| Défense de droits individuels | 44 | 12,09% |
| Santé et sécurité au travail | 38 | 10,44% |
| Emploi | 36 | 9,89% |
| Durée du travail | 28 | 7,69% |
| Classification des emplois | 22 | 6,04% |
| Institutions représentatives du personnel | 22 | 6,04% |
| Relations collectives de travail | 24 | 6,59% |
| Licenciement | 22 | 6,04% |
| Syndicats professionnels | 19 | 5,22% |
| Formation professionnelle | 15 | 4,12% |
| Contrat de travail | 10 | 2,75% |
| Règlement intérieur et droit disciplinaire | 8 | 2,20% |
| Retraite | 5 | 1,37% |



4. Répartition par rapport à la demande de conciliation-médiation

En 2015, la DTE a été sollicitée dans 38 situations conflictuelles sur 136 cahiers de revendications et préavis de grève :

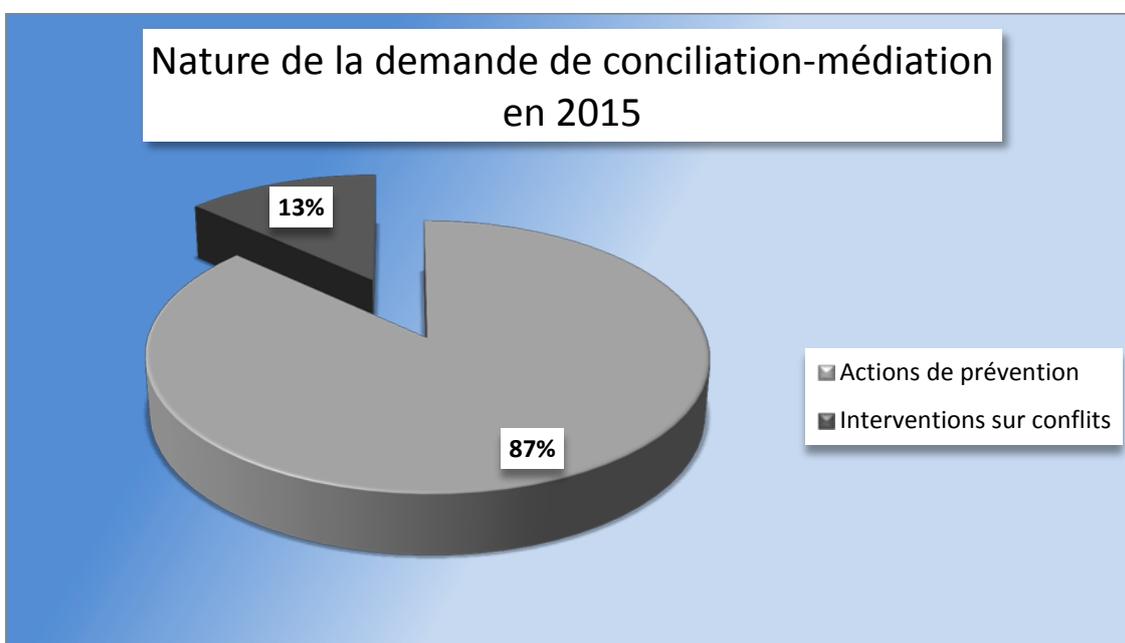


La **demande de conciliation et médiation** des conflits du travail auprès de la DTENC représente près de **24%** des cahiers de revendications et préavis de grève.

5. Par rapport à la nature de la demande de conciliation-médiation

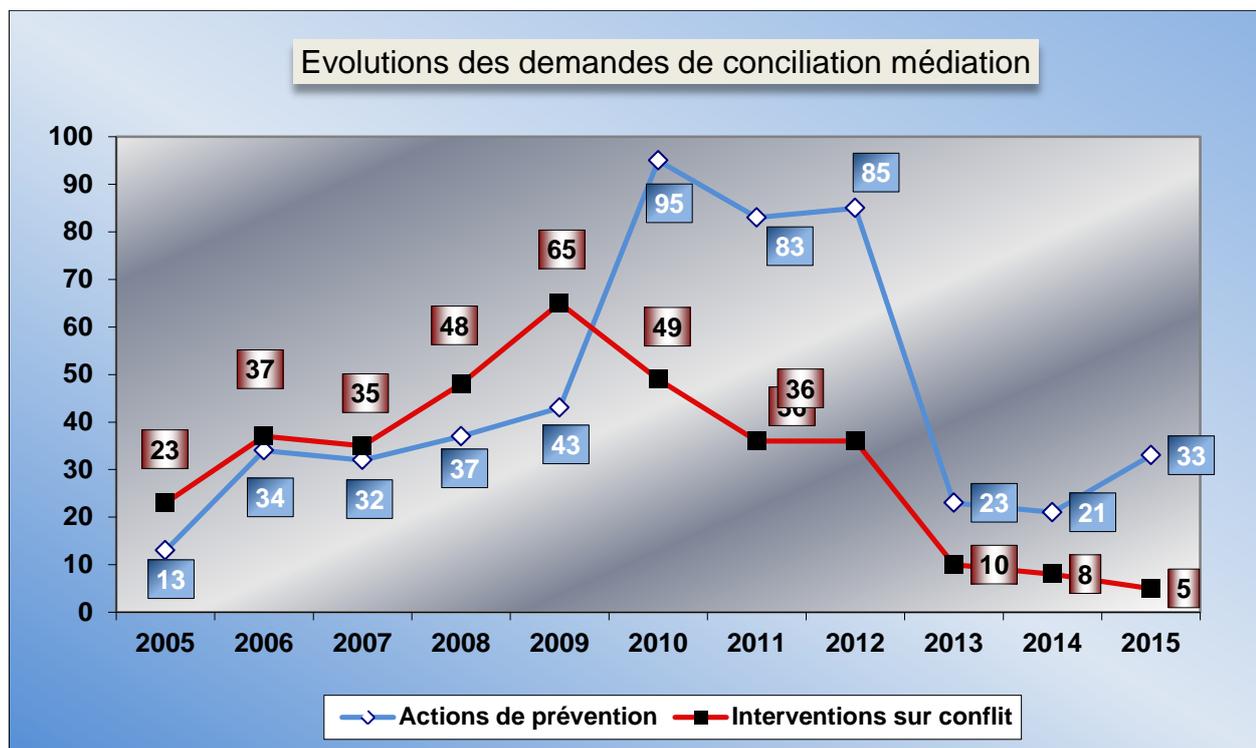
La DTENC est intervenue sur demande des partenaires sociaux de la façon suivante :

- dans 33 procédures préventives ;
- et dans 5 procédures après déclenchement d'un conflit.



La conciliation-médiation des conflits du travail auprès de la DTENC de **nature préventive** représente plus de **87%** des demandes.

La **prévention** reste le mode d'intervention le plus pratiqué au sein de la section de la résolution des conflits collectifs et de la négociation collective **depuis 2010** :



CONCLUSION

En Nouvelle-Calédonie, la conflictualité du travail dans le secteur privé s'est stabilisée depuis 3 ans. Néanmoins, eu égard au nombre de protocoles de fin de conflit enregistrés, il est constaté une légère hausse pour 2015 (11,11% à savoir 20 protocoles au lieu de 18 en 2014).

La CSTC FO et l'USOENC sont les deux organisations syndicales les plus actives dans la remise de cahiers de revendications auprès des employeurs (respectivement 38% et 29%).

Par ailleurs, le thème des « salaires et des primes » demeure le plus abordé en 2015 à l'instar de 2014. Un tiers de l'ensemble des conflits porte sur celui-ci. Cependant, la thématique de la formation professionnelle reste peu mentionnée (4,12%) et ne figure dans aucun protocole de fin de conflit.

Dans le secteur privé, la conflictualité est la plus forte dans la branche professionnelle « Commerce et divers », tant au regard des accords de fin de conflit que de l'ensemble des cahiers de revendications. Ce résultat s'explique notamment par rapport au poids de la branche qui représente 16% du secteur privé.

En outre, la conflictualité est plus importante dans les entreprises de plus de onze salariés où, dès ce seuil, la pratique de la négociation collective et l'implantation syndicale sont présentes.

Enfin, bien qu'un quart des situations conflictuelles issues de dépôt de cahiers de revendications soient traitées par la DTENC, il est à noter que sur l'ensemble de ses interventions, une forte part est laissée aux actions de prévention (87%).